

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse des administrateurs du district de Sommières (Gard) qui annoncent que tous les monuments au fanatisme ont disparu du district, envoie le tableau des prêtres qui ont abjuré leurs erreurs et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse des administrateurs du district de Sommières (Gard) qui annoncent que tous les monuments au fanatisme ont disparu du district, envoie le tableau des prêtres qui ont abjuré leurs erreurs et annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 182;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27949_t1_0182_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

que vous ne pouvez sans insulter à leur mémoire vous dispenser de remplir scrupuleusement ceux que la Loi vous impose. Imités leurs vertus, marchés sur leurs traces, et comme eux sachez mourir plutôt que de redevenir esclaves.

Des couplets chantés à la tribune par La Barre fils âgé de 12 ans expriment la reconnaissance des habitants de Vimoutier pour ceux du Sinai français et leurs sublimes travaux. Ensuite la Société se rendit au pied de l'arbre de la Liberté ou la fête fut terminée par des chants patriotiques et des danses.

Un aveu que nous devons vous faire, Citoyens Représentants, et qui a empêché le complément de notre joie, est la conviction que nous avons eu que le fanatisme avait encore de nombreux partisans dans nos contrées. Nous espérons cependant que nos efforts feront prévaloir la Raison, et disparaître à pas de géant, ces restes de la superstition qui ne fut que trop longtemps dominatrice des hommes.

COURMACEUL, HEURTAUX (*secrét.*), CARON (*secrét.*), SAMAISSON aîné (*pour absence*).

11

Le citoyen Montault (de Loudun) informe la Convention nationale qu'il a fait remettre au représentant du peuple Bion, le titre d'une rente de 26 liv. sur le dernier tyran, et que propriétaire de la moitié de ce titre, il en a fait hommage à la patrie, ainsi que des arrérages de la moitié de la rente.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

12

Les administrateurs du district de Sommières annoncent à la Convention nationale que l'argenterie des églises de ce district a été envoyée à la monnaie; ils lui font passer le tableau des communes et des prêtres qui ont abjuré leurs erreurs pour ne reconnoître que le culte de la Raison, et ils l'informent que le citoyen Pierre Lauzière (de la commune d'Aubais) (2) a fait don de 3 pièces de moleton de la valeur d'environ 500 liv.

Mention honorable du don, insertion au bulletin et renvoi pour le surplus au comité d'instruction publique (3).

[Sommières, 5 germ. II] (4).

« Représentants,

Le fanatisme achève d'expirer; tous ses monuments ont disparu dans les 47 communes dont notre district est composé, qui presque toutes ne reconnaissent que le culte simple de la Rai-

son. Les saints, les saintes et tous leurs colifichets ont pris le chemin de la monnaie, pour renaître dans le creuset sous une forme plus utile à la République. Nous joignons ici le tableau des communes, des prêtres et des ministres qui ont abjuré leurs erreurs, avec les pancartes sacrées qu'ils nous ont remis.

Le citoyen Pierre Lauzière d'Aubais, a envoyé au magasin militaire de ce district, trois pièces de moleton, qu'il donne pour l'habillement des défenseurs de la patrie; ce don est de valeur d'environ 500 l., nous joignons ici l'expédition du procès-verbal qui le constate.

Braves représentants, restés à votre poste, jusqu'à ce que les peuples aient signé une alliance éternelle avec la République française. Restez-y jusqu'à ce que nous ayons perdu l'exécrable souvenir des tyrans. Nous sommes debout pour périr en défendant vos sages décrets ».

VALZ, J. CHAPEL, A. GAUDE, v.p., DAIZAC (*secrét.*).

13

Les maire et officiers municipaux de la commune de Limoges font passer à la Convention nationale le procès-verbal d'un examen qui a été fait des reliques des ci-devant églises de cette commune, par lequel il est constaté que ces reliques n'étoient autre chose que des composés de mastic, de carton et de toile peinte; puissent, disent-ils, tous les citoyens de la République être guéris du fanatisme religieux, comme l'ont été ceux de notre commune.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Limoges, 18 niv. II] (2).

« S. et F., Citoyen président,

Nous adressons à la Convention nationale la copie d'un procès-verbal qui constate mieux que tous les plus beaux discours, la friponnerie des ci-devant prêtres.

Si quelque chose peut guérir l'esprit de l'homme du fanatisme religieux, sans doute c'est une pièce aussi importante, quoique bien humiliante pour la raison, dans l'histoire des extravagances humaines. Puissent tous les citoyens de la République en être guéris, comme l'ont été ceux de notre commune, qui humiliés d'avoir été dupés et victimes de tant d'hypocrisie, n'ont contenu leur indignation contre ces prédicateurs du mensonge que par obéissance et respect pour la loi ».

DEROCHE l'aîné, LABROUSSE, BRET, LESMY, BORDE, IMBERT, ROBERT.

[P.V. de la séance du 8 niv. II].

Nous, Guillaume Imbert et Joseph Bret, officiers municipaux, commis par la municipalité

(1) P.-V., XXXVI, 67. Bⁿ, 10 flor. (2^e suppl.); J. Sablier, n° 1276.

(2) Et non Aubex ou Aubaix.

(3) P.-V., XXXVI, 67. J. Matin, n° 614.

(4) F¹° III Gard, 11.

(1) P.-V., XXXVI, 68. Bⁿ, 5 flor. (suppl.); J. Sablier, n° 1276; Débats, n° 586, p. 116; J. Matin, n° 614.

(2) C 302, pl. 1091, p. 37, 38.